

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

ID : 090-200075133-20230302-003_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 02 Mars 2023

Question n°7

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 Mars à 18 heures 30, sous la Présidence de **Monsieur Patrick MIESCH Président**, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 24 février 2023.

12 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 6 avaient donné pouvoir, dont 4 comptant pour le quorum, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Etaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPAUX, François BRESSON, Benoît CORNU, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Michel GALMICHE, Jean-Marie HUGARD, Denis KUNTZMANN, Patrick MIESCH, Jean-Louis SALORT, Hervé UHLEN, Éric BINDLER, Roland DURUPT, Jean-Baptiste REMOND, Jacqueline UHLEN.

Avaient donné procuration : Jean-Marie BERLINGER à Jacqueline UHLEN, Sonia BISCHOFF à Emile EHRET, Maryse GARNICHET à François BRESSON, Gilles GROSJEAN à Jean-Baptiste REMOND, Henri STASCHE à Éric BINDLER, Luc SENGLER à Roland DURUPT.

Etaient Excusés : Maxime BELTZUNG, Eric BOILLETOT, Arnaud DOYEN, Eric PARROT, Manon FURTER, Yves TESTON, Nicolas VOILAND.

Etaient Absents : Patrick CARDOT, Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Elisabeth WILLEMAIN.

Secrétaire de séance : Michel GALMICHE

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	18

Vote		
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Date de Convocation : 24 février 2023.

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 annexé à la délibération,

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen du budget doit être précédé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, d'un débat relatif aux orientations budgétaires.

Selon l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, il est obligatoire de présenter pour les exécutifs des communes de plus de 3.500 habitants, des départements, des régions et des EPCI de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à l'assemblée dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget.

Celui-ci porte sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels pris par la collectivité, la structure et la gestion de la dette et la gestion des ressources humaines (effectifs, dépenses de personnel, évolution prévisionnelle de la structure des effectifs). L'ensemble de ces informations doit faire l'objet d'une publication.

Ce rapport sera transmis au représentant de l'Etat dans le département.

La présentation de ce rapport par l'exécutif a donné lieu à un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) avec les remarques ci-après.

Le Président met en avant un point positif concernant le débat d'orientation Budgétaire. Grâce à la bonne gestion du SMICTOM et malgré toutes les problématiques économiques rencontrées, les services supplémentaires ou complémentaires, il n'y a pas eu d'augmentation de l'appel de fond au niveau du SMICTOM.

Le Comité Syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023 à partir des éléments contenus dans le rapport de présentation joint en annexe à la présente délibération et approuve ce dernier.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le



Annexe à la délibération d'orientation budgétaire

- Les investissements 2023 seront réalisées sur les fonds propres du SMICTOM sans répercussion sur l'appel de fonds 2023 pour les CC et donc les habitants grâce à la bonne gestion de ces dernières années.
- De plus, malgré les hausses des indices de révision des marchés publics au 1^{er} janvier 2023, la hausse des tarifs du SERTRID, la mise en place d'un nouveau service pour les habitants, aucune hausse de l'appel de fonds aux Communautés de Communes n'a été effectuée alors même que les impositions en tout genre augmentent.
- Le budget prévisionnel 2023 se doit d'être prudentiel, comme à l'accoutumée, tout en poursuivant nos actions de sensibilisation à la prévention de la production des déchets, des actions en lien avec les biodéchets, le tri sélectif et les déchèteries.
- Pour l'année 2022, les régularisations proposées sont les suivantes :

	Appels de Fonds 2022	Regul 2022
CCRC	1 361 458.80 €	-15 814.45 €
CCD	1 430 248.00 €	-3 758.05 €
CC Vosges du Sud	1 831 717.60 €	-9 172.00 €
TOTAUX	4 623 424.40 €	-28 744.50 €

- Le bilan 2022 de la facturation des CC aux habitants est le suivant :

	appel de fonds 2022 avec régul	appel de fonds 2022 sans régul	Montant réel 2022 recetté par les CC hors dernière régul	Bilan réel 2022 (bénéfice cc par rapport à appel de fonds)
CCRC	1 345 644.35 €	1 361 458.80 €	1 388 582.68 €	42 938.33 €
CCD	1 426 462.95 €	1 430 248.00 €	1 550 487.39 €	124 024.44 €
CC Vosges Sud	1 822 545.60 €	1 831 717.60 €	1 903 348.15 €	80 802.55 €
TOTAUX	4 594 652.90 €	4 623 424.40 €	4 842 418.22 €	247 765.32 €

Bilan de l'année 2022 :

Il est à constater des non dépenses 2022 estimées à 89 400 € TTC ainsi que des recettes complémentaires estimées à 109 700 € nets,

Soit une reprise possible de 2022 sur l'appel de fonds 2023 d'environ 200 000 euros

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

Cette non dépense / résultat des efforts de tri des habitants 2022 est proposée en report de recettes pour l'appel de fonds 2023 à l'identique des autres années permettant un retour à l'habitant

En 2022, le SMICTOM a également reçu des recettes complémentaires au titre des années 2020 – 2021 de l'ordre de 304 500 €. Le Président a proposé de les reporter sur l'appel de fonds 2023. Ceci permettra une prise en charge à 100 % des dépenses 2023 en lien avec les biodéchets.

Il s'agit donc d'un bilan plus que positif malgré la crise

Les orientations 2023 :

- Année de transition avec la mise en place des biodéchets où tant les frais de fonctionnement que les frais d'investissement seront pris en charge à 100% sur le budget du SMICTOM sans répercussion sur les factures des habitants,
- Des objectifs à atteindre d'un point de vue performance pour obtenir 100% de nos soutiens financiers en lien avec les biodéchets.
- Une explosion de la formule de révision des marchés

	Appel de fonds 2022 voté en novembre 2021	Réel au 01/01/2022	Projeté au 01/01/2023 pour appel de fonds	Evolution projet 2022 / projet 2023
Collecte	1.108	1.137	1.25	12.82%
Tri	1.093	1.126	1.2	9.79%

Synthèse comparative 2022/2023 des différents postes de l'appel de fonds :

		Appel de fonds 2022 voté en novembre 2021	Réel au 01/01/2022	Projeté au 01/01/2023 pour appel de fonds	Evolution projet 2022 / projet 2023
DEPENSES	Ordures ménagères	953 015.65 €	921 536.56 €	938 144.86 €	-1.56%
	Tri sélectif	1 421 023.15 €	1 382 182.16 €	1 542 483.43 €	8.55%
	Sertrid	1 536 657.16 €	1 467 966.94 €	1 435 562.00 €	-6.58%
	Biodéchets	0.00 €	0.00 €	306 289.80 €	100.00%
	Déchèteries	853 173.81 €	821 206.21 €	925 048.45 €	8.42%
	Divers	62 361.04 €	118 950.00 €	114 577.28 €	83.73%
	Redevance Incitative	15 000.00 €	40 000.00 €	40 000.00 €	166.67%
	Frais de fonctionnement	963 000.00 €	963 000.00 €	1 040 000.00 €	8.00%
	TOTAL DEPENSES	5 804 230.81 €	5 714 841.88 €	6 035 816.01 €	3.99%
RECETTES	Participation Communautés de Communes	3 880.45 €	3 880.45 €	-28 744.50 €	-840.75%
	Recettes Diverses	43 892.11 €	78 802.61 €	41 100.00 €	-6.36%
	Soutiens divers et revente matières	911 251.36 €	1 208 495.81 €	895 482.10 €	-1.73%
	Reprise complémentaire sur non dépense 2021 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2021 reçu courant 2022	0.00 €	0.00 €	304 500.00 €	100.00%
	Reprise sur non dépense 2022 et résultat des efforts de tri des habitants sur l'année 2022	222 442.96 €	0.00 €	200 000.00 €	-10.09%
	TOTAL RECETTES	1 181 466.88 €	1 291 178.87 €	1 412 337.60 €	19.54%
BILAN GLOBAL (DEPENSES / RECETTES)		4 622 763.93 €	4 423 663.01 €	4 623 478.41 €	0.02%

Soit un appel de fonds 2023 aux CC avec des services complémentaires mais sans augmentation et surtout une grille unifiée au bénéfice des habitants :

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

	proposition appel de fonds 2023 smictom vers cc	appel de fonds 2022 sans régul
CCRC	1 364 310.70 €	1 361 458.80 €
CCD	1 428 968.65 €	1 430 248.00 €
CC Vosges Sud	1 829 794.55 €	1 831 717.60 €
TOTAUX	4 623 073.90 €	4 623 424.40 €

Les orientations budgétaires :

Les dépenses de fonctionnement

Les prévisions budgétaires en matière de dépenses de fonctionnement du SMICTOM se rapportent :

- À la gestion courante du Syndicat et de ses ressources humaines,
- Aux contrats de prestations de services et de traitement des déchets,
- Au fonds de roulement nécessaire afin d'éviter les lignes de trésorerie.

Gestion courante du Syndicat et de ses ressources humaines

Les dépenses de fonctionnement relatives à la gestion courante du SMICTOM et de ses ressources humaines se décomposent de la façon suivante :

- Salariés en place titulaires, stagiaires et contractuels,
- Actions en lien avec la prévention,
- Gestion de l'ancienne décharge et garantie financière,
- La gestion courante des installations appartenant au SMICTOM (maintenance, réparations, fluides...),
- La poursuite des actions à destination des communes (fonds pneus, soutien aux opérations de nettoyage de la nature, fonds de soutien pour les catastrophes naturelles, newsletter, ouverture adaptée des installations, financement pour la location d'un broyeur à végétaux...),
- La communication.

En parallèle, les actions suivantes seront poursuivies ou mises en œuvre :

- Agrandissement de la zone de gratuité de la déchèterie d'Etueffont,
- La poursuite des campagnes de communication en porte-porte pour le tri avec capitalisation sur les fiches reçues suite au contrôle des sacs de tri et- en impliquant les CC et les communes,
- Poursuite animations préventions « classiques »

Contrats de prestations de services et de traitement des déchets

Les dépenses de fonctionnement en lien avec les prestations de services et de traitement des déchets se décomposent de la façon suivante :



SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

- Marché de collecte des OMr, de collecte et tri du sélectif et de gestion des services de déchèteries fixes et mobiles attribué à la société Coved,
- Marché de tri des recyclables avec COVED
- Traitement des Omr, encombrants et des déchets verts,
- Marché d'achat des sacs de tri et achat de bacs.

Les dépenses de fonctionnement inscrites dans l'appel de fonds 2023 se présentent donc de la façon suivante :

	Projet 2023	
DEPENSES	Ordures ménagères	938 144.86 €
	Tri sélectif	1 542 483.43 €
	Sertrid	1 435 562.00 €
	Biodéchets	306 289.80 €
	Déchèteries	925 048.45 €
	Divers	114 577.28 €
	Redevance Incitative	40 000.00 €
	Frais de fonctionnement	1 040 000.00 €
	TOTAL DEPENSES	6 035 816.01 €

Les recettes de fonctionnement

- Les appels de fonds aux Communautés de Communes représentent la principale source de recettes du SMICTOM.

	proposition appel de fonds 2023 smictom vers cc
CCRC	1 364 310.70 €
CCD	1 428 968.65 €
CC Vosges Sud	1 829 794.55 €
TOTAUX	4 623 073.90 €

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

- L'évolution des effectifs est le suivant :

Personnel	2020	2021	2022	2023
Titulaire	1 attaché 2 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 3 adjoints administratifs 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 1 rédacteur (arrivée en nov) 2 adjoints administratifs + 1 (mutation en nov) 1 technicien 1 adjoint technique	1 attaché 1 rédacteur 2 adjoints administratifs 1 technicien 2 adjoints techniques
Stagiaire	1 adjoint administratif		1 adjoint technique	1 adjoint technique
Contractuel	1 adjoint administratif sur 3 mois (remplacement congé maternité) 1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)	1 adjoint technique sur 6 semaines (remplacement congés)	7 CDD (biodéchets)	5 CCD Biodéchets jusqu'au 17 mars 2023 1 CDD (chef d'équipes)
Autre type de contrat		3 services civiques 1 apprentie	2 services civiques 1 apprentie	1 apprentie (fin 30/06) Potentiellement 1 service civique pour 8 mois

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans la continuité du travail effectué ces dernières années. Malgré les aléas financiers s'annonçant, il est indispensable de maintenir un service public de qualité auprès de nos usagers.

- Pour les années à venir, il est important de rester vigilant en matière de gestion budgétaire. Il ne faut pas négliger l'impact d'une baisse des recettes liées au recyclage (vente des matières et soutien des éco-organismes), l'impact des baisses des tonnages d'ordures ménagères et des encombrants incinérées au SERTRID, l'augmentation de la TGAP d'ici 2025 sur l'incinération, le pic de la dette SERTRID qui atteindra son seuil maximal en 2029...

